

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

PROCÈS VERBAL
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2025

numéro
BC_PV_250710_05

L'an deux mille-vingt cinq, le dix juillet,

Le Bureau communautaire, dûment convoqué le quatre juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	15
présents	10
exprimés	10

Présents :

Jean-Paul PAILHOUX, Jérôme VALAT, Jean TRINQUIER, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Jean-Luc REQUI.

Absents :

Claire VAN DER HORST, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSC, Bernard JAHNICH, Daniel VALETTE.

Jean-Luc REQUI souhaite la bienvenue et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Le Bureau communautaire désigne Jean-Paul PAILHOUX comme secrétaire de séance.

Jean-Luc REQUI soumet à l'assemblée l'ordre du jour.

Jean-Luc REQUI demande à l'Assemblée s'il y a des observations à apporter au procès-verbal du précédent Bureau communautaire, qui sera alors arrêté ce jour par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°BC_250710_01 : Demande de subvention auprès de l'État au titre du fonds vert dans le cadre du projet "La mobilité active en Lodévois et Larzac"

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération n°CC_200728_02 du Conseil communautaire du 28 juillet 2020, relative à l'attribution des délégations au Bureau communautaire,

VU l'appel à projet AVELO 3 de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME),

VU la délibération n°CC_250306_07 du Conseil communautaire du 6 mars 2025, relative à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre du projet Avelo3 avec la Commune de Lodève,

CONSIDÉRANT le projet permettant de développer et de faire avancer la mise en place de services pour les mobilités douces, s'imbriquant avec le programme Avelo3,

CONSIDÉRANT qu'avec l'ADEME, la collectivité va mettre en place son schéma des mobilités actives et étudier le raccordement entre Lodève et le lac de Salagou,

CONSIDÉRANT que dans le cadre du présent dossier, les actions proposées et cofinancées par l'ADEME consistent à la mise en place d'un service de prêt de Vélos à Assistance Électrique (VAE), la communication pour le grand public notamment par la fête des mobilités douces et les premières dépenses opérationnelles de la mise en place du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) en lien avec l'étude de faisabilité qui est en cours,

CONSIDÉRANT que ce projet doit permettre d'inciter les habitants du Lodévois et Larzac à utiliser les mobilités actives et les transports en commun : transport à la demande Draille entre les villages et PEM,

CONSIDÉRANT que ce projet doit permettre également de faire baisser l'usage de la voiture individuelle et par ailleurs concourir à réduire le nombre de voitures stationnant à Lodève.

CONSIDÉRANT que cette opération est estimée à cent-treize-mille euros Hors Taxes (113 000 € HT),

Où l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- **ARTICLE 1 : SOLLICITE** une subvention d'un montant de quarante-cinq-mille-deux-cents euros (45 200 €) auprès de l'État au titre du fonds vert pour le projet « La mobilité active en Lodévois et Larzac », dont le budget global est estimé à cent-treize-mille euros HT (113 000 € HT), selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- État au titre du fonds vert	45 200 euros,
- ADEME	26 500 euros,
- Communauté de communes Lodévois et Larzac	41 300 euros,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : IMPUTE** la recette correspondante au budget principal, chapitre 13, article 1321,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20250710-lmc119935-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/07/25
Date de publication: 16/07/2025

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION N°BC_250710_02 : Attribution des lots 1 et 2 du marché de fourniture de produits et matériel d'entretien et d'hygiène dans le cadre du groupement de commandes avec la Commune de Lodève

VU le Code de la commande publique, en particulier les articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CC_200728_02 du Conseil communautaire du 28 juillet 2020, relative à l'attribution des délégations au Bureau communautaire,

VU les délibérations concordantes n°CC_241010_12 du Conseil communautaire du 10 octobre 2024 et n°CM_241015_30 du Conseil municipal de Lodève du 15 octobre 2024 relatives à l'adhésion au groupement de commandes constitué pour la conclusion d'accords-cadres, mono-attributaires, pour l'acquisition de fournitures de produits et matériel d'entretien et d'hygiène,

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes a été désignée comme coordonnateur du groupement de commandes,

CONSIDÉRANT que le montant des prestations est supérieur au seuil de deux-cent-vingt-et-un-mille euros Hors Taxes (221 000 € HT) et que par conséquent, il est fait recours à une procédure d'appel d'offres ouvert,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse et la décision de la commission d'appel d'offres en date du 19 juin 2025,

Où l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- **ARTICLE 1 : ATTRIBUE** les accords-cadres, mono-attributaires, à bons de commande avec maximum, relatifs à la fourniture de produits et matériel d'entretien et d'hygiène, comme suit :

- le lot n°1 fourniture de produits d'entretien et d'hygiène à la société IGUAL pour un montant maximum de cent-mille euros HT (100 000 € HT), pour la période initiale, soit soixante-mille euros HT (60 000 € HT) pour la Communauté de communes et quarante-mille euros HT (40 000 € HT) pour la Commune de Lodève, le montant restant identique pour chaque période de reconduction,
- le lot n°2 fourniture de matériels et équipements des personnels d'entretien des locaux de la restauration collective à la société IGUAL pour un montant maximum de vingt-mille euros HT (20 000 € HT), pour la période initiale, soit dix-mille euros HT (10 000 € HT) pour la Communauté de communes et dix-mille euros HT (10 000 € HT) pour la Commune de Lodève, le montant restant identique pour chaque période de reconduction,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que les accords-cadres sont conclus pour une période initiale d'un an à compter de la notification du contrat et sont reconduits de façon tacite jusqu'à leurs termes : le nombre de périodes de reconduction est fixé à trois et la durée de chaque période de reconduction est d'un an, ce qui porte la durée maximale des contrats, toutes périodes confondues, à quatre ans,

- **ARTICLE 4 : PRÉCISE** que les bons de commande correspondants seront engagés en fonction des crédits inscrits aux budgets principaux de la Commune de Lodève et de la Communauté de communes du Lodévois et Larzac, section de fonctionnement, chapitre 011, article 60631,

- **ARTICLE 5 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20250710-lmc119866-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/07/25
Date de publication: 16/07/2025

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LODEVOIS ET LARZAC
Direction du Pôle Technique Mutualisé

MARCHES PUBLICS

OUV8

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

3 Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Communauté des Communes Du Lodévois et Larzac
Place Francis MORRAND
34700 LODEVE

1 Identification du service chargé de l'analyse des offres
(Indiquer le nom du service qui a été désigné pour réaliser l'analyse des offres.)

Direction du Pôle Technique Mutualisé
7, Place de l'Hôtel de Ville
34700 LODEVE

B - Objet de la consultation

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

La présente consultation concerne :

La fourniture de produits et matériel d'entretien et d'hygiène (groupement de commande entre la ville de Lodève et la communauté de communes Lodévois et Larzac)

Prestation de vente et livraison de produits et matériel courant pour l'entretien et l'hygiène des équipements et locaux de la ville de Lodève et de la communauté de communes Lodévois et Larzac

C - Déroulement de la consultation

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

3 Publicité
(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence.)

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1 Date et heures limites de réception des offres : Lundi 19 mai 2025 à 12h00

3 Délai de validité des offres : 5 mois

2 Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : ☒ Non ☐ OUI ☐ Oui
(Cocher la case correspondante.)

LOT n° 1 : Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène

(En cas d'allotissement, les rubriques D et E sont à renseigner pour chacun des lots de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre dont les offres font l'objet du présent rapport d'analyse. Préciser pour chaque lot, son numéro et son intitulé tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

D - Examen des offres.

■ Nombre de plis reçus

- dans les délais : Une offre (1).
- hors délais : Zéro (0).

■ Liste des offres reçues

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	IGUAL – 175 RUE GUSTAVE COURBET – ZAE DU LARZAT – 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE Courriel : marche@igual.fr Tel : 04 67 27 83 32 Mun SIRET : 323 233 197 00033 – Code APE : 4644Z Mun TVA intracommunautaire : FR12323233197

(*) Numéro d'ordre d'arrivée du pli figurant dans le registre des dépôts (formulaire OUV1).

(**) Préciser l'adresse du siège social du candidat individuel ou du mandataire si elle est différente de celle de l'établissement.

■ Elimination des offres

Au vu des offres reçues, il est proposé d'éliminer les offres suivantes :

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)	Motif de l'élimination(**)
	Sans objet	

(*) Indiquer le numéro d'ordre d'arrivée figurant dans le registre des dépôts (formulaire OUV1) et rappelé ci-dessus.

(**) Indiquer si l'offre est irrecevable, irrégulière, inacceptable, inappropriée ou anormalement basse.

Si une offre paraît anormalement basse, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice ne peut la rejeter que par décision motivée et après avoir demandé par écrit les précisions qu'il juge utiles et vérifié les justifications fournies (formulaires OUV6 et OUV7).

E - Analyse des offres

■ Rappel des critères de sélection des offres et de leur pondération, tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue

Pour le lot n° 1

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	30.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %

1_ Le critère prix noté sur 60 %, sera analysé au vu :

- du DQE pour les prix unitaires : 50 %
- du % de remise sur catalogue : 10 %

La note pour le critère prix est obtenue par utilisation de la formule suivante :

Note = Montant de l'offre la moins-disante / Montant de l'offre jugée x 50

Concernant la note relative au % de remise sur catalogue : (% du candidat analysé / % le plus élevé) x 10

2_ La valeur technique noté sur 30 % sera jugée au vu du mémoire technique qui comprendra notamment les éléments suivants :

- Qualité/efficacité des échantillons, fiches techniques et de sécurité des produits du BPU : 15 points
- Délai de livraison sur lequel le candidat s'engage (sans dépasser le délai maximum indiqué au CCTP) : 10 points

- Formation utilisateur / accès aux outils de consultation produits et commandes : nombre d'heures, contenu, certification du formateur, ergonomie des outils de consultation de l'offre de produits (site / compte client dédié, doc papier, ...) à spécifier dans une fiche mémoire : 5 points

Modalité de notation des sous-critères de la valeur technique

> **Standard très élevé : Le soumissionnaire répond aux attentes du cahier des charges sans aucune réserve = note maximum**

> **Standard élevé le soumissionnaire répond aux attentes du cahier des charges mais souffrant d'imprécisions : 75% de la note maximum**

> **Standard correct : le soumissionnaire présente des informations d'ordre générales = 50% de la note maximum**

> **Standard acceptable : présence d'informations, mais mineures, ou incomplètes = 25% de la note maximum**

> **Standard inacceptable : paragraphe ou mention non renseignée ou sans intérêt = note de 0**

3_ Les performances en matière de protection de l'environnement sur 10 %, sera jugée au vu du mémoire technique qui comprendra notamment les éléments suivants :

- Nombre de produits éco-labellisés : 5 points
- Performance : % de dilution : 5 points

Note du candidat pour produits éco-labellisés = (nombre de produit de l'offre analysée / nombre de produit le plus élevé) x 5

Note du candidat pour % dilution = (% dilution du produit du candidat analysé / % dilution le plus élevé) x 5

E1 - Critère n°1 : PRIX.

(Appréciation de chaque offre au vu du critère.)

	IGUAL
DQE Montant total commande fictive (HT)	
Candidat	20 178,44 €
DQE Montant total commande fictive (HT)	
Corrigé	22 026,18 €
Note DQE (50 Pts)	50
% de remise catalogue	70%
Note % remise (10 Pts)	10

Critère n° 1	Soumissionnaire n°1 IGUAL	Soumissionnaire n°.....	Soumissionnaire n°.....	Soumissionnaire n°.....
Note attribuée	60			

E2 - Critère n°2 : VALEUR TECHNIQUE.

(Appréciation de chaque offre au vu du critère.)

NOM DU CANDIDAT :	IGUAL	
	Evaluation / commentaires	Note
Qualité et efficacité des échantillons	(voir fiches d'essai jointes) Les produits ont été testés en situation réelle par notre personnel de ménage	
Note sur 15 points		10,71
Classement		1
Délai de livraison (délai MAX du CCTP = 4 jours)	24 Heures	
Note sur 10 points		10
Classement		1
Formation utilisateurs / accès aux outils de consultation produits et commandes	Interlocuteur unique dédié, formations utilisateurs pour : site Internet 2 H individuelles, produits 2 à 4h, règles d'hygiène et principe de nettoyage 2 à 4H. + supports de formation accessibles en permanence en ligne. Catalogue en ligne sur compte dédié, permettant contrôle des dispo en temps réel. Bonne ergonomie du site Internet, fluidité, clarté de l'interface Panoplie d'outils de suivi et gestion de notre compte	
Note sur 5 points		3,75
Classement		1

Critère n° 2	Soumissionnaire n°1 - IGUAL	Soumissionnaire n°.....	Soumissionnaire n°.....	Soumissionnaire n°.....
Note attribuée / 30Pts	24,46			

E3 - Critère n°3 : QUALITE ENVIRONNEMENTALE.

(Appréciation de chaque offre au vu du critère.)

	IGUAL
Nombre de produits éco-labellisés du BPU (Sur 40 produits listés)	22
Note sur 5 points	5
Classement	1
Performance : Σ% de dilution des produits	28%

OUV8 – Rapport d'analyse des offres

(référence de la consultation)

Page : 4 / 13

Note sur 5 points	5
Classement	1

Critère n° 3	Soumissionnaire n°1 IGUAL	Soumissionnaire n°.....	Soumissionnaire n°.....	Soumissionnaire n°.....
Note attribuée / 10Pts	10			

E4 - Classement des offres

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

	Pondération	IGUAL	Nom du soumissionnaire	Nom du soumissionnaire
Critère n°1 PRIX	60%	60,00		
Critère n°2 VALEUR TECHNIQUE	30%	24,46		
Critère n°3 QUALITE ENVIRONNEMENTALE	10%	10,00		
Note globale		94,46		

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des soumissionnaires dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du soumissionnaire individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	IGUAL

F - Proposition d'attribution

LOT n° 1 : Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène

(En cas d'allotissement, préciser pour chaque lot dont les offres font l'objet du présent rapport d'analyse, son numéro et son intitulé tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre au soumissionnaire suivant :
(Indiquer ci-dessous le candidat qu'il est proposé de retenir pour le lot identifié.)

IGUAL – 175 RUE GUSTAVE COURBET – ZAE DU LARZAT – 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE

Courriel : marche@igual.fr

Tel : 04 67 27 83 32

Mun SIRET : 323 233 197 00033 – Code APE : 4644Z

- Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir
 - SANS OBJET, marché de fourniture à bons de commandes
- Motifs du choix de l'offre proposée

Bien que n'ayant reçu qu'une seule offre et ne pouvant procéder à aucune comparaison, cette dernière présente les éléments techniques et financiers permettant d'affirmer que cette offre est apte à satisfaire les besoins des deux collectivités du groupement, tant sur le niveau de prix, que sur la qualité technique et environnementale.

G - Proposition de d'abandon de la procédure

LOT n° 1 : Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène

(En cas d'allotissement, préciser pour chaque lot dont les offres font l'objet du présent rapport d'analyse, son numéro et son intitulé tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Après examen des offres, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'abandonner la procédure pour les motifs suivants :

- SANS OBJET -

~~et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :~~
~~(Cocher la case correspondante.)~~

- ☐ ~~un appel d'offres ;~~
- ☐ ~~un marché négocié ;~~
- ☐ ~~une procédure adaptée ;~~
- ☐ ~~un dialogue compétitif.~~

LOT n° 2 : Fourniture de matériels et équipements des personnels d'entretien des locaux de la restauration collective

(En cas d'alloitissement, les rubriques D et E sont à renseigner pour chacun des lots de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre dont les offres font l'objet du présent rapport d'analyse. Préciser pour chaque lot, son numéro et son intitulé tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

D - Examen des offres.

: Nombre de plis reçus

- dans les délais : Trois offres (3).
- hors délais : Zéro (0).

3 Liste des offres reçues

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	IGUAL – 175 RUE GUSTAVE COURBET – ZAE DU LARZAT – 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE Courriel : marche@igual.fr Tel : 04 67 27 83 32 Num. SIRET : 323 233 197 00033 – Code APE : 4644Z Num. TVA intracommunautaire : FR12323233197
2	NICOLLIN MATERIEL SAS – P.A.LA GARRIGUE / BP21 – 34171 CASTELNAU LE LEZ Courriel : Nicollinmat.commerce@groupe-nicollin.com Tel : 04 99 77 33 39 Num SIRET : 502 197 205 00011 – Code APE : 4676Z Num. TVA intracommunautaire : FR43502197205
3	ORAPI HYGIENE SAS – Parc Industriel de la plaine de l'Ain – 225 Allée des Cèdres – 01150 SAINT-VULBAS Courriel : ap-stylvulbas@orapi.com Tel : 04 74 40 20 20 Num. SIRET : 440 319 473 00524 – Code APE : 4644Z Num. TVA intracommunautaire : FR15 440319473

(*) Numéro d'ordre d'arrivée du pli figurant dans le registre des dépôts (formulaire OUV1).

(**) Préciser l'adresse du siège social du candidat individuel ou du mandataire si elle est différente de celle de l'établissement.

3 Elimination des offres

Au vu des offres reçues, il est proposé d'éliminer les offres suivantes :

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)	Motif de l'élimination(**)
	Sans objet	

(*) Indiquer le numéro d'ordre d'arrivée figurant dans le registre des dépôts (formulaire OUV1) et rappelle ci-dessus.

(**) Indiquer si l'offre est irrecevable, irrégulière, inacceptable, inappropriée ou anormalement basse.

Si une offre paraît anormalement basse, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice ne peut la rejeter que par décision motivée et après avoir demandé par écrit les précisions qu'il juge utiles et vérifié les justifications fournies (formulaires OUV6 et OUV7).

E - Analyse des offres

■ Rappel des critères de sélection des offres et de leur pondération, tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue

Pour le lot n° 2

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	30.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %

1_ Le critère prix noté sur 60 %, sera analysé au vu :

- du DQE pour les prix unitaires : 50 %
- du % de remise sur catalogue : 10 %

La note pour le critère prix est obtenue par utilisation de la formule suivante :

Note = Montant de l'offre la moins-disante / Montant de l'offre jugée x 50

Concernant la note relative au % de remise sur catalogue : (% du candidat analysé / % le plus élevé) x 10

2_ La valeur technique noté sur 30 % sera jugée au vu du mémoire technique qui comprendra notamment les éléments suivants :

- Qualité/efficacité des échantillons, fiches techniques et de sécurité des produits du BPU : 15 points
- Délai de livraison sur lequel le candidat s'engage (sans dépasser le délai maximum indiqué au CCTP) : 10 points

- Formation utilisateur / accès aux outils de consultation produits et commandes : nombre d'heures, contenu, certification du formateur, ergonomie des outils de consultation de l'offre de produits (site / compte client dédié, doc papier, ...) à spécifier dans une fiche mémoire : 5 points

Modalité de notation des sous-critères de la valeur technique

> **Standard très élevé : Le soumissionnaire répond aux attentes du cahier des charges sans aucune réserve = note maximum**

> **Standard élevé le soumissionnaire répond aux attentes du cahier des charges mais souffrant d'imprécisions : 75% de la note maximum**

> **Standard correct : le soumissionnaire présente des informations d'ordre générales = 50% de la note maximum**

> **Standard acceptable : présence d'informations, mais mineures, ou incomplètes = 25% de la note maximum**

> **Standard inacceptable : paragraphe ou mention non renseignée ou sans intérêt = note de 0**

3_ Les performances en matière de protection de l'environnement sur 10 %, sera jugée au vu du mémoire technique qui comprendra notamment les éléments suivants :

- Nombre de produits éco-labellisés : 10 points

Note du candidat pour produits éco-labellisés = (nombre de produit de l'offre analysée / nombre de produit le plus élevé) x 10

E1 - Critère n°1 : PRIX.

(Appréciation de chaque offre au vu du critère.)

	IGUAL	NICOLLIN	ORAPI
DQE montant total commande fictive (HT)			
Candidats	6 780,46 €	6 637,14 €	14 950,20 €
DQE Montant total commande fictive (HT) Corrigés	6 874,96 €	6 640,09 €	14 946,44 €
note DQE (50 Pts)	48,29	50	22,21
% de remise	70%	45%	55%
note % remise (10 Pts)	10	6,43	7,86

Critère n° 1	Soumissionnaire n°1 - IGUAL	Soumissionnaire n°2 - NICOLLIN	Soumissionnaire n°3 - ORAPI
Note attribuée	58.29	56.43	30.07

E2 - Critère n°2 : VALEUR TECHNIQUE.

(Appréciation de chaque offre au vu du critère.)

NOM DU CANDIDAT	IGUAL		NICOLLIN		ORAPI	
	Evaluation / commentaires	Note	Evaluation / commentaires	Note	Evaluation / commentaires	Note
Qualité et efficacité des échantillons (voir fiches d'essai jointes) Note sur 15 points Classement	(voir fiches d'essai jointes) Les produits ont été testés en situation réelle par notre personnel de ménage	10,00 1	(voir fiches d'essai jointes) Les produits ont été testés en situation réelle par notre personnel de ménage	10,00 1	(voir fiches d'essai jointes) Les produits ont été testés en situation réelle par notre personnel de ménage	5,00 3
Délai de livraison en heures (délai MAX du CCTP = 96 H) Note sur 10 points Classement	24	10,00 1	72	3,33 3	48	5,00 2
Formation utilisateurs / accès aux outils de consultation produits et commandes Note sur 5 points Classement	Interlocuteur unique dédié, formations utilisateurs pour : site Internet 2 H individuelles, produits 2 à 4h, règles d'hygiène et principe de nettoyage 2 à 4H. + supports de formation accessibles en permanence en ligne. Catalogue en ligne sur compte dédié, permettant contrôle des dispo en temps réel. Bonne ergonomie du site Internet, fluidité, clarté de l'interface (accès test dans le cadre de la consultation effectué) Panoplie d'outils de suivi et gestion de notre compte complet.	3,75 1	Audit personnalisé proposé au début du marché (locaux, matériel et personnels). Suivi consommations mensuelles des produits. Commercial dédié à notre marché. Contact annoncé une fois par mois minimum. Proposition de BC pré-calibré. Accès au site Internet avec code d'accès personnalisé, statistiques conso, commande en ligne, suivi commandes en cours, fiches produits / sécurité, demande de devis démat. Formations assurées gratuitement au démarrage du marché, mais pas d'indication de temps accordé à celles-ci.	2,5 3	Trois personnels dédiés à notre suivi marché. Visite et audit des sites et services au lancement du marché, protocole d'hygiène proposé en début de marché, formation aux produits (durée non précisée). Site Internet avec compte client adapté à notre marché + gamme complète d'outils de gestion + accès aux fiches produits et sécurité. Formation à la plateforme, 1 heure en ligne.	2,5 3

Critère n° 2	Soumissionnaire n°1 - IGUAL	Soumissionnaire n°2 - NICOLLIN	Soumissionnaire n°3 - ORAPI
Note attribuée	23,75	15,83	12,50

E3 - Critère n°3 : QUALITE ENVIRONNEMENTALE.*(Appréciation de chaque offre au vu du critère.)*

	IGUAL	NICOLLIN	ORAPI
Nb de produits éco-labellisés au BPU (Sur 44 produits)	8	18	0
Performance de dilution			

Critère n° 3	Soumissionnaire n°1 - IGUAL	Soumissionnaire n°2 - NICOLLIN	Soumissionnaire n°3 - ORAPI
Note attribuée	4.44	10.00	0.00

E4 - Classement des offres

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

	Pondération	IGUAL	NICOLLIN	ORAPI
Critère n°1 PRIX	60%	58.29	56.43	30.07
Critère n°2 VALEUR TECHNIQUE	30%	23.75	15.83	12.50
Critère n°3 QUALITE ENVIRONNEMENTALE	10%	4.44	10.00	0.00
Note globale		86.48	82.26	42.57

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des soumissionnaires dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du soumissionnaire individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	IGUAL
2	NICOLLIN MATERIEL SAS
3	ORAPI HYGIENE SAS

F - Proposition d'attribution

LOT n° 2 : Fourniture de matériels et équipements des personnels d'entretien des locaux de la restauration collective

(En cas d'allotissement, préciser pour chaque lot dont les offres font l'objet du présent rapport d'analyse, son numéro et son intitulé tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre au soumissionnaire suivant :
(Indiquer ci-dessous le candidat qu'il est proposé de retenir pour le lot identifié.)

1 Identité du soumissionnaire retenu

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel ou de chaque membre du groupement d'entreprises candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de candidature groupée, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

IGUAL – 175 RUE GUSTAVE COURBET – ZAE DU LARZAT – 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE

Courriel : marche@igual.fr

Tel : 04 67 27 83 32

Mun SIRET : 323 233 197 00033 – Code APE : 4644Z

2 Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir

- SANS OBJET, marché de fourniture à bons de commandes

3 Motifs du choix de l'offre proposée

L'offre de la société IGUAL présente les éléments techniques et financiers permettant d'affirmer que cette offre est apte à satisfaire les besoins des deux collectivités du groupement, tant sur le niveau de prix, que sur la qualité technique et environnementale.

Après analyse de l'ensemble des critères, l'offre de la société IGUAL est l'offre la mieux d'sante.

G - Proposition de d'abandon de la procédure

LOT n° 2 : Fourniture de matériels et équipements des personnels d'entretien des locaux de la restauration collective

(En cas d'allotissement, préciser pour chaque lot dont les offres font l'objet du présent rapport d'analyse, son numéro et son intitulé tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Après examen des offres, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'abandonner la procédure pour les motifs suivants :

- SANS OBJET -

et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :
(Cocher la case correspondante.)

- ☐ — un appel d'offres ;
- ☐ — un marché négocié ;
- ☐ — une procédure adaptée ;
- ☐ — un dialogue compétitif.

H - Signature du responsable du service chargé de l'analyse des offres.

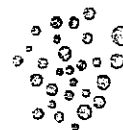
A Lodève, le 11 juin 2025

Rodolphe CHORGNON

Directeur du Pôle Technique Mutualisé
Ville de Lodève / Communauté de Communes du Lodévois et Larzac

Signature





MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LODEVOIS ET LARZAC
1, Place Francis Morand
34 700 LODEVE

**COMMISSION APPEL D'OFFRES
PROCÈS-VERBAL**

**- ADMISSION DES CANDIDATURES
- DÉCISION D'ATTRIBUTION**

Fourniture de produits et matériel d'entretien et d'hygiène

Lot 1 : fourniture de produits d'entretien et d'hygiène

***Lot 2 : fourniture de matériels et équipements des personnels
d'entretien des locaux de la restauration collective***

Réunion du 19 juin 2025, à 17h30

Composition de la commission d'appel d'offres :

Le Président : Monsieur Jean-Luc REQUI

NOM	QUALITÉ
Daniel VALETTE	TITULAIRE
Jean TRINQUIER	TITULAIRE
Pierre-Paul BOUSQUET	TITULAIRE
David BOSC	TITULAIRE
David DRUART	TITULAIRE
Didier KOEHLER	SUPPLEANT
Bertrand SONNET	SUPPLEANT
Michel COMBES	SUPPLEANT
Nathalie SYZ	SUPPLEANT
Isabelle PERIGAULT	SUPPLEANT

Autres personnes

Rodolphe CHORGNON	Directeur du pôle technique
Valérie PRIVAT	Gestionnaire administratif des marchés publics

Fonctionnement de la commission d'appel d'offres :

Le quorum est atteint : ☒ OUI ☐ NON
La commission AO : ☒ peut ☐ ne peut pas valablement délibérer.

Secrétariat de la commission d'appel d'offre : Valérie PRIVAT, adjoint administratif principal 1ère classe, gestionnaire administratif des marchés publics

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification ; le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Jugement des Offres :
Rappel des critères d'analyse :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations <i>Sous-critère DQE noté sur 50 pts</i> <i>Sous-critère remise catalogue noté sur 10 pts</i>	60.0 %
2-Valeur technique <i>Sous-critère qualité/efficacité des échantillons, fiches techniques et de sécurité des produits du BPU noté sur 15 pts</i> <i>Sous-critère délai de livraison sur lequel le candidat s'engage noté sur 10 pts</i> <i>Sous-critère formation utilisateur / accès aux outils de consultation produits et commandes : nombre d'heures, contenu, certification du formateur, ergonomie des outils de consultation de l'offre de produits (site / compte client dédié, doc papier, ...) noté sur 5 pts</i>	30.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement <i>Sous-critère nombre de produits éco-labellisés : 5 pts</i> <i>Sous-critère performance : % de dilution : 5 pts</i>	10.0 %

Rappel:

Lancement de la consultation pour le choix des sociétés : 15/04/2025

date de remise des offres : 19/05/2025 à 12h00

3 sociétés ont déposé une offre, dont :

- lot n° 1 : 1 offre
- lot n° 2 : 3 offres

La commission appel d'offres décide d'admettre toutes les candidatures des attributaires pressenties.

Classement des offres et décision d'attribution :

Lot n° 1 Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène

Au vu du rapport d'analyse des offres et après en avoir débattu, les membres de la commission d'appel d'offres décident :

☒ d'attribuer le marché pour le lot n° 1 « fourniture de produits d'entretien et d'hygiène », selon le classement suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	Société IGUAL

- ☐ pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
☐ pour les motifs mentionnés ci-dessous :

☐ de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Lot n° 2 : Fourniture de matériels et équipements des personnels d'entretien des locaux de la restauration collective

☒ d'attribuer le marché pour le lot n° 2 « fourniture de matériels et équipements des personnels d'entretien des locaux de la restauration collective », selon le classement suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	Société IGUAL
2	Société NICOLLIN MATERIEL
3	Société ORAPI HYGIENE

- ☐ pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
☐ pour les motifs mentionnés ci-dessous :

☐ de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Résultat des votes

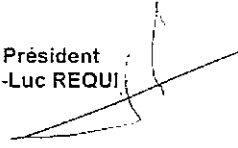
POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

Signatures des membres de la commission d'appel d'offres :

Le Président
Jean-Luc REQUI



NOM	QUALITÉ	SIGNATURES
Daniel VALETTE	TITULAIRE	
Jean TRINQUIER	TITULAIRE	
Pierre-Paul BOUSQUET	TITULAIRE	
David BOSC	TITULAIRE	
David DRUART	TITULAIRE	
Didier KOEHLER	SUPPLÉANT	
Bertrand SONNET	SUPPLÉANT	
Michel COMBES	SUPPLÉANT	
Nathalie SYZ	SUPPLÉANT	
Isabelle PERIGAUT	SUPPLÉANT	

Voix non-délibératives :

Rodolphe CHORGNON	Directeur du pôle technique
Valérie PRIVAT	Gestionnaire administratif des marchés publics



Observations des membres de la commission d'appel d'offres

DÉLIBÉRATION N°BC_250710_03 : Avenant n°1 au lot n°7 Tous risques exposition du marché de prestation de service d'assurance
--

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CC_200728_02 du Conseil communautaire du 28 juillet 2020, relative à l'attribution des délégations au Bureau communautaire,

VU le marché de prestation de service d'assurance n°2023FCS020 Tous risques exposition attribué au courtier Société Aixoise de Gestion d'Assurances (SAGA) avec l'assureur QBE Europe en date du 12 décembre 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un avenant afin d'intégrer dans la garantie des collections permanentes objets et oeuvres confiés à la collectivité, l'exposition Collection permanentes Sciences de la Terre, selon la liste de l'annexe 1, ci-jointe,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- **ARTICLE 1 : VALIDE** l'avenant n°1 au lot n°7 Tous risques exposition du marché de service d'assurance n°2023FCS020 afin d'intégrer dans la garantie des collections permanentes objets et oeuvres confiés à la collectivité, l'exposition Collection permanentes Sciences de la Terre, selon la liste de l'annexe 1, ci-jointe,

- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que le montant annuel de l'avenant s'élève à cinquante euros cinquante-neuf centimes Toutes Taxes Comprises (50,59 € TTC) ce qui représente un virgule dix-huit pour cent (1,18%) de la prime initiale annuelle estimée,

- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 4 : IMPUTE** la dépense correspondante au budget principal, chapitre 011, article 6161,

- **ARTICLE 5 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture

34-200017341-20250710-lmc120177-DE-1-1

Date de télétransmission : 11/07/25

Date de publication: 16/07/2025



COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

STE AIXOISE DE GESTION D ASSURANCES SAGA -
ASSURANCES BLANCHARD

Police d'assurance : 112 0015401
Avenant N°1

lundi 30 juin 2025

Art & Valeurs

CONDITIONS PARTICULIERES

SOUSCRIPTEUR	INTERMEDIAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC 1 Place Francis Morand 34700 LODEVE	STE AIXOISE DE GESTION D ASSURANCES SAGA - ASSURANCES BLANCHARD 1285 rue Ampère CS 70535 13593 AIX EN PROVENCE CEDEX 03

N° DU CONTRAT	DATE D'EFFET	ECHEANCE PRINCIPAL	FRACTIONNEMENT
112 0015401	06/05/2025	01/01	Annuel

DEBIT POUR LA PERIODE DU 06/05/2025 AU 31/12/2025

COTISATION NETTE	FRAIS	TAXES	COTISATION TTC
46.60 €	0,00 €	3.99 €	50.59 €

Dont Cat. Nat. 6.90 €

Dont GAREAT 5.18 €

AVENANT N°1 A EFFET DU 06/05/2025

D'un commun accord entre les parties, il est convenu à effet du 06/05/2025 et jusqu'à la fin du marché le 31/12/2027, sous toute réserve de la faculté de résiliation annuelle laissée aux parties, que la garantie tous risques expositions couvre l'exposition « Collection permanentes Sciences de la Terre » (Déposés au Musée de Lodève - Hôtel du Cardinal de Fleury par Université de Montpellier), selon la liste de l'annexe 1 ci-jointe.

Au titre de cette intégration, est appelée une prime complémentaire annuelle de **50,59 EUR TTC**, soit un total de 151,77 € TTC.

Il n'est pas autrement dérogé aux clauses et conditions du contrat.

L'Assuré peut demander à l'Assureur communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la compagnie, de ses mandataires et organismes professionnels

L'Assureur

Fait en un exemplaire
A La Défense le 30/06/2025

Le Souscripteur

DocuSigned by:

5169F231840E4B7...

1

Made possible



Made possible



Mathilde DUTHOIT-MICHELET
Souscriptrice – Marine, Art et Valeur

mathilde.duthoit-michelet@fr.qbe.com
+33 6 03 64 87 79

Succursale en France

QBE Europe SA/NV
Tour CBX
1, Passerelle des reflets
92913 Paris La Défense Cedex
Tél + 33 (0)1 80 04 33 00

QBE European Operations est le nom commercial de QBE UK Limited, QBE Underwriting Limited et QBE Europe SA/NV. QBE Europe SA/NV est une société anonyme de droit belge au capital de 1.129.061.500 EUR, immatriculée en Belgique sous le n° TVA BE 0680.537.456, RPM Bruxelles. Son siège social est situé 37, boulevard du Régent, 1000 Bruxelles – Belgique. La succursale en France de QBE Europe SA/NV est inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 842 689 555. Son établissement principal est sis Tour CBX – 1 Passerelle des reflets, 92913 Paris La Défense Cedex. QBE Europe SA/NV est une entreprise régie par le Code des Assurances pour les contrats souscrits ou exécutés en France. QBE Europe SA/NV est agréée sous le numéro 3093 et soumise au contrôle de la Banque Nationale de Belgique (BNS) et sa succursale en France est également soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Pour toute réclamation : <https://qbefrance.com/nous-contacter/reclamations/>.

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

**Annexe 1_Liste des objets des collections de paléontologie de l'Université de Montpellier
déposés au musée de Lodève, Hôtel du Cardinal de Fleury**

Numéro d'inventaire UM	Valeur Assurance totale (€)	Dénomination	Nombre de spécimens	Montant à l'unité (€)	Vitrine
SN-1	100	Calcaire à microfossiles phosphatés		100	Vitrine 1
SN-10	300	Trilobite <i>Occatharia pseudoculata</i>		300	Vitrine 1
SN-2	200	Calcaire à Bicolunites		200	Vitrine 1
SN-3	300	Echinoderme <i>Sucocystis theronensis</i>		300	Vitrine 1
SN-4	200	Fragments de la tête du trilobite <i>Eoredlichia noli</i>		200	Vitrine 1
SN-5	300	Tête du trilobite <i>Parabailleta languedocensis</i>		300	Vitrine 1
SN-6	300	Forme juvénile du trilobite <i>Bailleta levyi</i>		300	Vitrine 1
SN-7	100	Trilobite <i>Solenopleuropsis rouayrouxi</i>		100	Vitrine 1
SN-8	200	Tête du trilobite <i>Ctenocephalus bergeroni</i>		200	Vitrine 1
SN-9	200	Tête des trilobites <i>Conocoryphe heberti</i> et <i>Solenopleuropsis levisilimbata</i>		200	Vitrine 1
SN-11	5000	Trilobite <i>Niobella fourneti</i>		5000	Vitrine 2
SN-12	5000	Mue du trilobite <i>Asaphellus graffi</i>		5000	Vitrine 2
SN-13	300	Trace <i>Cruzinia rugosa</i> attribuée aux trilobites		300	Vitrine 2
SN-14	900	Trilobites <i>Toletanaspis borni</i>	3 spécimens	300	Vitrine 2
SN-15	300	Tête et thorax du trilobite <i>Taihungshania miqueli</i>		300	Vitrine 2
SN-16	200	Echinoderme <i>Phyllocystis blayaci</i>		200	Vitrine 2
SN-17	200	Graptolithes <i>Holograptus deani</i>		200	Vitrine 2
SN-18	200	Nodule siliceux à orthoceras <i>Saloceras chinianense</i> et <i>Rioceras escandei</i>	2 spécimens	100	Vitrine 2
SN-19	150	Brachiopode articulé <i>Orthambonites roquebrunensis</i>		150	Vitrine 2
SN-20	150	Brachiopode articulé <i>Nicolella decemcostata</i>		150	Vitrine 3
SN-21	200	Brachiopode articulé <i>Dalmanella rostrata</i>		200	Vitrine 3
SN-22	300	Colonies de bryozoaires <i>monticuliporidès</i>	3 spécimens	100	Vitrine 3
SN-23	150	Bryozoaires <i>branchus Phylloporina hypnoides</i>		150	Vitrine 3

**Annexe 1_ Liste des objets des collections de paléontologie de l'Université de Montpellier
déposés au musée de Lodève, Hôtel du Cardinal de Fleury**

SN-24	100	Bloc à bryozoaires branchus			100	Vitrine 3
SN-25	100	Moules externes de Tentaculites			100	Vitrine 3
SN-26	200	Gastéropodes platycératidés	2 spécimens		100	Vitrine 3
SN-27	500	Calice et fragment de la tige d'Helicrinrites rouvillei			500	Vitrine 3
SN-28	100	Brachiopodes articulés Strophomena serdoa	2 spécimens		50	Vitrine 3
SN-29	200	Tribolite Dreyfussia exophthalma fragment du pygidium avec son moulage externe	2 spécimens		100	Vitrine 3
SN-30	200	Gastéropode Murchisonia			200	Vitrine 3
SN-31	200	Gastéropode Loxonema			200	Vitrine 3
SN-32	100	Brachiopode articulé Atrypa hircina			100	Vitrine 3
SN-33	300	Fragments de la tête du trilobite Aulacopleura konincki occitanica	2 spécimens		bloc contenant 4 spécimens : 200 ; bloc contenant spécimen unique : 100	Vitrine 3
SN-34	200	Graptolites Monograptus roemeri			200	Vitrine 3
SN-35	300	Orthocère			300	Vitrine 3
SN-36	150	Bloc à orthocères			150	Vitrine 3
SN-37	100	Moulages de tiges de crinoides ou lys de mer			100	Vitrine 4
SN-38	200	Colonie de polypiers rugueux Izarnophyllum barroisi			200	Vitrine 4
SN-39	450	Trilobites enroulés Phacops occitanicus	3 spécimens		150	Vitrine 4
SN-40	150	Gastéropode fossile siliceux			150	Vitrine 4
SN-41	150	Gastéropode Euomphalus			150	Vitrine 4
SN-42	200	Base de colonie de tabulés Favosites			200	Vitrine 4
SN-43	300	Bryozoaires fenestellidés			300	Vitrine 4

**Annexe 1_Liste des objets des collections de paléontologie de l'Université de Montpellier
déposés au musée de Lodève, Hôtel du Cardinal de Fleury**

SN-44	500	Trilobites Phacops occitanicus posés sur une colonie de polypiers tabulés		500	Vitrine 4
SN-45	200	Trilobite Phacops escoti		200	Vitrine 4
SN-46	100	Brachiopodes articulés rhynchonelles moules internes en pyrite	2 spécimens	50	Vitrine 4
SN-47	350	Fructifications calcifiées de charophyte Pinnopotamen occitanicum	7 spécimens	50	Vitrine 4
SN-48	100	Orthocère		100	Vitrine 4
SN-49	100	Brachiopodes articulés Atrypa reticularis	2 spécimens	50	Vitrine 4
SN-50	100	Gastéropode moule interne en pyrite		100	Vitrine 4
SN-51	500	Bivalves Metrocardia		500	Vitrine 4
SN-52	150	Clymenie Clymenia		150	Vitrine 4
SN-53	150	Bactrites moules internes en pyrite	3 spécimens	50	Vitrine 4
SN-54	150	Goniates Falctonoceras moules internes en pyrite	3 spécimens	50	Vitrine 4
SN-55	200	Goniatile Beloceras		200	Vitrine 4
SN-56	150	Goniatile Phoenixites frechi		150	Vitrine 4
UM-289	300	Goniatile Manticoceras intumescens		300	Vitrine 4
SN-57	200	Tige de sphénophyte Mesocalamites		200	Vitrine 5
SN-58	100	Goniatile Neogoniatites canovasi		100	Vitrine 5
SN-59	200	Tige de crinoïde		200	Vitrine 5
SN-60	150	Colonie de coraux rugueux		150	Vitrine 5
SN-61	200	Section de goniatites Globimitoceras		50	Vitrine 5
SN-62	100	Section d'orthocère montrant les cloisons et le siphon central	4 spécimens	100	Vitrine 5
SN-63	150	Brachiopodes articulés Productus		100 (grand) ; 50 (petit)	Vitrine 5
SN-64	100	Gastéropode Euomphalus cotatiostomus	2 spécimens	100	Vitrine 5
UM-MN-718	600	Cône reproducteur de lycophyte Lepidostrobus brownii		600	Vitrine 5
UM-MN-725 ?	200	Tronc de lycophyte Lepidostrobus		200	Vitrine 5

**Annexe 1_ Liste des objets des collections de paléontologie de l'Université de Montpellier
déposés au musée de Lodève, Hôtel du Cardinal de Fleury**

UM-MN-781 ou 781 AS	150	Tige de ptéridospermophyte Calamopterys		150	Vitrine 5
UM-GRA-102	300	Feuillage de marattiale Pecopteris polymorpha		300	Vitrine 7
UM-GRA-106	300	Feuillage de marattiale Pecopteris hemiteioides		300	Vitrine 7
UM-GRA-2131	200	Feuillage fertile de marattiale Pecopteris		200	Vitrine 7
UM-GRA-2299	300	Tronc de marattiale Pecopteris aussi nommée Psaronius		300	Vitrine 7
UM-GRA-2320	300	Feuillage de marattiale Pecopteris polymorpha, empreinte et contre- empreinte	2 spécimens	150	Vitrine 7
UM-GRA-2337	200	Tiges de Sphenophyllum		200	Vitrine 7
UM-GRA-2401	200	Rameaux de Sphenophyllum		200	Vitrine 7
UM-GRA-2478 et UM-GRA- 2457	200	Feuillage de filicale Sphenopteris	2 spécimens	100	Vitrine 7
UM-GRA-2481	200	Feuillage de zygotéridale Alidopteris		200	Vitrine 7
UM-CMY-01	10000	Alles du paléodictyoptère Homoloptera woodwardi		10000	Vitrine 8
UM-GRA-107	300	Graine de médullosale Pachytesta		300	Vitrine 8
UM-GRA-2151	200	Feuillage de médullosale Callipteridium		200	Vitrine 8
UM-GRA-2177	200	Feuillage de médullosale Odontopteris		200	Vitrine 8
UM-GRA-2220	200	Graines de cordaitophyte Cardiocarpus		200	Vitrine 8
UM-GRA-2370	2000	Feuillage de callistophytale Dicksonites pluckenetii (spécimen figuré/mentionné)		2000	Vitrine 8
UM-GRA-2437	200	Graines de médullosale Trigonocarpus		200	Vitrine 8
UM-GRA-2490	1500	Orthoptère souche de la famille des géaridés		1500	Vitrine 8
UM-GRA-2491	5000	Arachnide trigonotarbidé Aenigmatarbus rastell		5000	Vitrine 8
UM-GRA-2494	1500	Orthoptère souche de la famille des géaridés		1500	Vitrine 8
UM-GRA-2495	5000	Scorpion Eoscorpius ?		5000	Vitrine 8

**Annexe 1_Liste des objets des collections de paléontologie de l'Université de Montpellier
déposés au musée de Lodève, Hôtel du Cardinal de Fleury**

UM-GRA-2497 bis	2000	Les plus anciennes cicatrices (ou cavités) de ponte d'un insecte retrouvées dans une tige de Calamites	2000	Vitrine 8
UM-GRA-2498	200	Alc de biatte Phylloblatta gaudryi associée au feuillage de marattiale	200	Vitrine 8
UM-GRA-93	200	Pecopteris (Copie en plâtre peint)	200	Vitrine 8
UM-GRA-103	600	Feuillage ed médullosale Alethopteris	600	Vitrine 9
UM-GRA-2017	400	Branche de lycophyte Sigillaria montrant les cicatrices des feuilles	400	Vitrine 9
UM-GRA-2022 et UM-GRA- 2326	400	Base d'un tronc de lycophyte Sigillaria d'où partent les racines		
UM-GRA-2024	400	Troncs de sphénophyte Calamites montrant une ramification en quinconce	200	Vitrine 9
UM-GRA-2047 bis	200	Tronc de sphénophyte Calamites	400	Vitrine 9
UM-GRA-74	200	Cône et feuillage de sphénophyte Calamites	200	Vitrine 9
UM-GRA-2312	400	Tronc de lycophyte Sigillaria montrant les cicatrices des feuilles	200	Vitrine 9
UM-GRA-2325	200	Tronc de lycophyte Sigillaria montrant l'intérieur de l'écorce et les cicatrices des feuilles	400	Vitrine 9
UM-GRA-2332	400	Cônes et feuillage de sphénophyte Calamites	600	Vitrine 9
UM-GRA-2362	600	Empreinte du tronc de sphénophyte Calamites	400	Vitrine 9
UM-GRA-2382	400	Base du tronc de sphénophyte Calamites	500	Vitrine 9
UM-GRA-2427	500	Feuillage et rameau de sphénophyte Calamites	100	Vitrine 9
UM-GRA-2453	100	Tronc de lycophyte Sigillaria montrant les cicatrices des feuilles	500	Vitrine 9
UM-GRA-85	500	Feuillage de lycophyte Sigillaria dispersé au sol	300	Vitrine 9
SN-76	300	Racine de lycophyte Sigillaria aussi nommée Stigmaria	300	Vitrine 10
SN-77	300	Rameau d'Ernestiodendron filiciforme	300	Vitrine 10
SN-65	300	Feuillage de médullosale Odontopteris cf. wintersteinensis	300	Vitrine 10
		Feuilles de cordaitophyte Cordaites		

Annexe 1_Liste des objets des collections de paléontologie de l'Université de Montpellier
déposés au musée de Lodève, Hôtel du Cardinal de Fleury

UM-LOD-125	400	Cône femelle <i>Walchiostrobus</i>		400	Vitrine 10
UM-LOD-26	300	Rameau de <i>Walchia piniformis</i>		300	Vitrine 10
UM-LOD-276	300	Feuillage de <i>peltaspermaie Rhachiphyllum lodevensis</i>		300	Vitrine 10
UM-LOD-512	300	Feuillage de <i>peltaspermaie Autunia conferta</i>		300	Vitrine 10
UM-LOD-90	300	Rameau de <i>Culmitzschia frondosa</i>		300	Vitrine 10
UM-LOD-2540	200	Rameau de coniférophyte <i>Walchia</i>		200	Vitrine 12
UM-LOD-225	500	Contre-empreintes <i>Limnopus zeilleri</i> attribuables aux amphibiens éryopidés		500	Vitrine 13
UM-5901	300	Dent d'amphibien temnospondyle		300	Vitrine 13
UM-LO-GAR.110 bis	2000	Mâchoire inférieure d'amphibien temnospondyle		2000	Vitrine 13
SN-78	1000	Empreinte corporelle écaillueuse d'un reptile		1000	Vitrine 14
SN-79	400	Piste <i>Dromopus</i> lacertoides attribuable aux reptiles araeoscelides		400	Vitrine 14
UM-5903	8000	Mâchoire inférieure de synapside sphénacodontidé		8000	Vitrine 14
UM-Ld.S.2	300	Contre-empreinte d'impacts de gouttes de pluie		300	Vitrine 16
UM-LOD-1019	150	Rameau de coniférophyte cf. <i>Pagiophyllum</i>		150	Vitrine 16
UM-LIE-01	5000	Colonne vertébrale d'un temnospondyle tuplakosauridé		5000	Vitrine 18
UM-LOD-1027	300	Fructification en amande d'une plante indéterminée		300	Vitrine 18
UM-LOD-1035	100	Tige d'une plante indéterminable conservée en relief		100	Vitrine 18
UM-LOD-1037	300	Cône mâle de coniférophyte cf. <i>Willsiostrobus</i>		300	Vitrine 18
SN-66	5000	Contre-empreintes <i>Chirotherium barthii</i> / Contre-empreintes <i>Rotodactylus bessleri</i>	1 spécimen	5000	Vitrine 20
SN-67	1800	Vertèbres, fragments de côtes et os l'ong d'un plésiosaure	6 spécimens	300	Vitrine 26
19	500	Gastéropodes <i>Melanopsis dufourii</i>	10 spécimens	50	Vitrine 28
20	100	Gastéropodes <i>Tympanotonos margaritaceus</i>	2 spécimens	50	Vitrine 28



**Annexe 1_Liste des objets des collections de paléontologie de l'Université de Montpellier
déposés au musée de Lodève, Hôtel du Cardinal de Fleury**

25	200	Gastéropode Melongena	200	Vitrine 28
27	100	Bivalve Ostrea aginensis	100	Vitrine 28
33	100	Bivalve Meretrix dreyfusi	100	Vitrine 28
SN-68	200	Oursin plat Amphitopode elliptica	200	Vitrine 28
SN-69	150	Bivalve Pecten scabriusculus	150	Vitrine 28
SN-70	150	Bivalve Pecten fuchsi	150	Vitrine 28
SN-71	200	Bivalve Pecten sur lequel est fixée une balance (crustacé)	200	Vitrine 28
SN-72	150	Bivalve Pecten	150	Vitrine 28
SN-73	200	Dent de raie mourine Myliobatis	200	Vitrine 28
SN-74	400	Denticule rostral de poisson scie Pristis	400	Vitrine 28
SN-75	100	(sans carte) fragments d'œufs de dinosaures (Provence ?)	50	Vitrine Vidéo
Total VA en euros	91 050			

7/7

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Luc REQUI lève la séance à 17h45.

Arrêté le
Le Président
Jean-Luc REQUI

Le secrétaire de séance
Jean-Paul PAILLOUX

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.